



## PECB GDPR Certified Data Protection Officer

Acquerrez toutes les connaissances et les compétences nécessaires pour diriger au sein d'un organisme tous les processus de mise en conformité aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

### Pourquoi devriez-vous y participer ?

La formation certifiante PECB « Data Protection Officer » vous permettra d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour mettre en œuvre et gérer de façon efficace un cadre de conformité visant la protection des données à caractère personnel.

Après avoir maîtrisé les concepts liés au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez vous présenter à l'examen et postuler au titre de « PECB Certified Data Protection Officer ». En détenant un certificat « PECB Certified Data Protection Officer », vous démontrerez que vous disposez des connaissances pratiques et des compétences professionnelles pour aider les organismes à appliquer les lois et les règlements en matière de protection des données.



## À qui s'adresse la formation ?

- À des responsables de projets et consultants qui désirent préparer et aider un organisme à mettre en œuvre les nouvelles procédures et à adopter les nouvelles exigences présentées dans le RGPD
- Aux délégués à la protection des données et membres de la direction générale responsables de la protection des données à caractère personnel d'une entreprise et de la gestion de ses risques
- Aux membres d'équipes de sécurité de l'information, de gestion des incidents et de continuité des activités
- Aux conseillers spécialisés en sécurité des données à caractère personnel
- Aux spécialistes des questions techniques et de conformité qui désirent se préparer à occuper un poste de délégué à la protection des données

## Programme de la formation

Durée : 5 jours

### Jour 1 | Introduction au RGPD et mise en œuvre de la conformité au RGPD

- Objectifs et structure du cours
- Règlement général sur la protection des données
- Principes fondamentaux du RGPD
- Débuter la mise en place du RGPD
- Comprendre l'organisme et clarifier les objectifs de la protection des données
- Analyse du système actuel

### Jour 2 | Planification de la mise œuvre du RGPD

- Direction et approbation du projet de conformité du RGPD
- Politique de protection des données
- Définition de la structure organisationnelle de la protection des données
- Classification des données
- Évaluation des risques en vertu du RGPD

### Jour 3 | Déploiement du RGPD

- Analyse d'impact sur la protection des données
- Conception des mesures de sécurité et rédaction de politiques et de procédures spécifiques
- Mise en œuvre des mesures de sécurité
- Définition du processus de gestion des documents
- Plan de communication

### Jour 4 | Surveillance et amélioration continue de la conformité au RGPD

- Plan de formation et de sensibilisation
- Gestion des opérations
- Gestion des incidents
- Surveillance, mesure, analyse et évaluation
- Audit interne
- Violation des données et actions correctives
- Amélioration continue
- Compétence, évaluation et fin de la formation

### Jour 5 | Examen de certification



## Objectifs de la formation

- Acquérir une compréhension approfondie des concepts fondamentaux et des éléments du Règlement sur la protection des données
- Comprendre l'objectif, le contenu et la corrélation entre le Règlement général sur la protection des données et les autres cadres réglementaires
- Acquérir une compréhension approfondie des concepts, des approches, des méthodes et des techniques permettant une protection efficace des données à caractère personnel
- Savoir interpréter les exigences relatives à la protection des données dans le contexte particulier d'un organisme
- Acquérir l'expertise nécessaire pour aider un organisme à planifier, mettre en œuvre, gérer, surveiller et maintenir un cadre de conformité en ce qui concerne le RGPD

## Examen

Durée : 3 heures

L'examen « PECB Certified Data Protection Officer » satisfait entièrement aux exigences du programme d'examen et de certification de PECB. L'examen couvre les domaines de compétences suivants :

- Domaine 1** | Les concepts de protection des données et les droits de la personne concernée
- Domaine 2** | Les responsables de traitement, les sous-traitants et le délégué à la protection des données
- Domaine 3** | Planification du projet de conformité au RGPD
- Domaine 4** | Analyse d'impact relative à la protection des données
- Domaine 5** | Les mesures et les approches de la protection des données
- Domaine 6** | Évaluation de la performance, surveillance et mesure du projet de conformité au RGPD

Pour de plus amples informations concernant l'examen, veuillez consulter [Politiques et règlement relatifs à l'examen](#)



## Certification

Après avoir réussi l'examen, vous pouvez demander les désignations mentionnées sur le tableau ci-dessous. Un certificat vous sera délivré si vous remplissez toutes les exigences relatives à la désignation sélectionnée.

Pour plus d'information sur les certifications sur la protection des données et le processus de certification PECB, veuillez-vous reporter aux [Politiques et règlement de certification](#)

Désignation	Examen	Expérience professionnelle	Expérience en protection des données	Autres exigences
<b>PECB Certified Provisional Data Protection Officer</b>	Examen « PECB Certified Data Protection Officer » ou équivalence	Aucune	Aucune	Signer le code de déontologie de PECB
<b>PECB Certified Data Protection Officer</b>	Examen « PECB Certified Data Protection Officer » ou équivalence	<b>Cinq ans : Deux ans d'expérience en protection des données</b>	Activités de protection de données : total de 300 heures	Signer le code de déontologie de PECB

## Informations générales

- Les frais de la certification sont inclus dans le prix de l'examen
- Un manuel de cours contenant plus de 450 pages d'informations et d'exemples pratiques est fourni
- À l'issue de la formation, un certificat de participation de 31 crédits DPC (Développement professionnel continu) est délivré
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le repasser dans les 12 mois qui suivent sans frais supplémentaires